



Écho des Négos.

LETTRE DE CADRAGE ANNEXES 8 ET 10 : L'ATTAQUE EST SIGNÉE, AMPLIFIONS LA MOBILISATION !

Le 18 décembre à 13H, la mobilisation a réuni plusieurs centaines de personnes devant le Medef à l'appel de la Cgt spectacle, la Cgt intérim, le comité de chômeurs Cgt et l'Urif Cgt, avec la présence de l'association de défense des Intermittents de l'Audiovisuel (Undia) et du Syndicat national libre des artistes-Fo.

La Direction régionale des affaires culturelles était occupée à Poitiers, de même que la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lille. Des assemblées générales avaient également lieu, notamment à Lyon.

La réunion de négociation sur l'assurance chômage du 18 décembre a débuté par l'examen de la lettre de cadrage destinée aux négociateurs dans le champ du spectacle. Le patronat a proposé la même lettre que la fois précédente, en maintenant la nécessité de faire des économies mais en gardant le chiffre flou !

Il lui fallait d'une part débloquer la poursuite de la négociation interprofessionnelle (la loi de 2015 oblige la négo interpro à demander l'ouverture d'une négociation parallèle dans le champ du spectacle) et prévoir une répercussion des économies encore en chantier sur le régime général.

En pièce jointe, voici la copie de la lettre signée par le patronat (Medef, Cpme, U2P) et trois confédérations (Cfdt, Cftc, Cgc). La Cgt et Fo ont refusé de la signer en récusant tout cadrage, d'autant plus qu'il est flou.

Le gouvernement et les signataires vont essayer de nous endormir en prétendant que nous avons une négociation pas vraiment fléchée. En réalité le danger n'est que repoussé : il est parfaitement possible en cas d'accord au régime général que soit transposée une disposition transversale sur les annexes 8 et 10, comme à l'époque de la dégressivité.

Les mesures envisagées au régime général sont particulièrement « créatives » et monstrueuses à l'encontre des chômeurs :

- *Durcir les conditions d'accès en réduisant la période de recherche de droits.*
- *Ramener l'indemnisation tous les mois à 30 jours, ce qui fait perdre 5 indemnités journalières par an.*
- *Créer un coefficient d'intensité de travail : celui qui a travaillé 6 mois l'année d'ouverture de droit ne serait indemnisé qu'un jour sur deux, avec un plancher à 23 jours. 960.000 personnes perdraient 7 jours par mois, et 250.000 autres entre 1 et 6 jours !*
- *Réduire les droits des personnes au chômage et proches de la retraite et qui bénéficient d'un maintien de droits.*
- *Remettre en cause le décompte des trimestres de retraite lors des périodes de chômage indemnisées.*
- *Aligner par le bas les droits en activité conservée, c'est à dire des personnes ayant perdu un ou plusieurs emplois à temps partiels tels que les assistantes maternelles.*

La délégation Cgt a dénoncé l'irresponsabilité de ces propositions dans le contexte social.

Le patronat et le gouvernement redoute sérieusement la mobilisation, il faut l'amplifier dès la rentrée de janvier !

Paris, le 19/12/2018.